



## Compte rendu de la CAPA des SAENES – 11 décembre 2012

Etaient présents au titre de l'administration : Mme Masneuf (DRH rectorat), Mme Poirier (chef de la DEPAP), Mme Desnoyes (DRH université), M. Pinard (SG de la DSDEN 50), Mme Barbe (proviseur lycée Jules Verne, Mondeville), Mme Nativelle (chef de la BPATSS).

Le SNASUB-FSU a lu une déclaration préalable (voir ci-après).

### **Réductions d'ancienneté**

Il y avait un seul refus. Les propositions de réductions ont reçu un avis unanime des commissaires paritaires.

### **Mouvement 2012 – modifications au 1<sup>er</sup> septembre 2012 :**

Mme Laumaille arrive à l'université de Caen.

Mme Secember arrive au rectorat de Caen

### **Questions diverses**

#### *Vote sur les barèmes de promotion*

Le SNASUB a émis un vote unanime contre. Détails du vote : 7 pour, 1 abstention, 4 contre. Nos arguments sur le site syndical rubrique CAPA (déclaration CAPA du 1<sup>er</sup> juin 2012).

#### *Concours*

Les autorités académiques n'ont pas proposé l'ouverture de concours externe et interne mais un concours réservé aux agents non titulaires. Rappelons que cela concerne les agents en CDI ainsi que ceux ayant 4 ans d'ancienneté sur les 5 dernières années avant le 31 mars 2011. Les informations sur les ouvertures de concours seront connues au début de l'année 2013.

*Les commissaires paritaires du SNASUB-FSU,*

*François FERRETTE (DSDEN 61),*

*Danièle MORIN (lycée Lebrun, Coutances),*

*Anne THEBAULT-LUCAS (université),*

*Chantal MOREL (Crous).*

## **Déclaration préalable des commissaires paritaires du SNASUB-FSU CAPA des SAENES du mardi 11 décembre 2012**

Le 4 septembre dernier, Marylise Lebranchu, nouvelle ministre en charge de la fonction publique présentait aux organisations syndicales l'agenda des négociations à venir autour de plusieurs thèmes qui vont durer encore quelques mois. Si nous nous félicitons de l'ouverture de ces négociations « fonction publique » - tant l'impatience d'en finir avec les politiques menées jusqu' alors est grande parmi les personnels - nous sommes cependant inquiets du contexte d'austérité dans lequel le projet de Loi de finances 2013 s'inscrit.

Blocage des salaires, jour de carence, RGPP et suppressions de postes, évaluations clientélistes pour des systèmes d'avancement à la carotte et au bâton, primes au mérite et individualisation des rémunérations, écart de plus en plus important entre les statuts, le montant des fiches de paye et le niveau des qualifications mises en œuvre... bref, la coupe est pleine et il est grand temps que les choses changent !

Un journaliste des Echos demandait à la Ministre de la fonction publique le 24 septembre dernier si elle allait poursuivre la politique de rémunération au mérite. Elle a répondu : *« Surtout pas. C'est une politique qui achetait le silence des fonctionnaires sur les suppressions de poste par des primes dites de performance. Cette approche, déguisée en bonne intention, était une hypocrisie puisque les primes étaient dérisoires et la baisse de la qualité des conditions de travail, bien réelle. Les agents y ont perdu sur toute la ligne. »* Nous considérons ces propos comme la feuille de route qui doit désormais guider la Fonction publique et qui doit se décliner dans les ministères.

Nous réclamons en conséquence l'abrogation du décret n°2010-888 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires d'État ainsi que de l'entretien professionnel annuel. Nous devons en finir avec ces systèmes d'avancement de carrière infantilisans, mettant de fait les personnels en concurrence entre eux, véritable usine à gaz à mettre en œuvre par ailleurs. De ce point de vue, nous demandons l'intégration des primes et indemnités aujourd'hui « modulables ou au mérite » au salaire indiciaire. Nous appelons les collègues à signer massivement la pétition de la FSU sur les salaires.

Par ailleurs, un projet de loi sur la décentralisation va être soumis au Parlement dans quelques mois. Le périmètre de l'éducation nationale risque de se réduire si les CIO devaient être retirés de son champ de compétence. Nous nous inquiétons des propos contradictoires entendus ces derniers mois entre la fonction publique et le ministère de l'éducation nationale concernant la décentralisation des CIO.

Par la négociation comme par la mobilisation unitaire des personnels, le SNASUB, avec sa fédération, la FSU, mettra tout en œuvre pour présenter à tous les niveaux les revendications qui amélioreront les conditions de vie et de travail et reconnaîtront enfin l'investissement quotidien et l'attachement des agents de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à un service public de qualité.

De façon immédiate, il nous faudra gagner l'arrêt de la RGPP, des suppressions de postes, l'abrogation de la LRU, et obtenir des créations d'emplois statutaires à la hauteur des besoins, dès la Loi de finances 2013.

Il nous faudra également gagner sans plus attendre la fin du jour de carence et le dégel du point d'indice. Comme mesures immédiates de rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis des années, nous revendiquons une augmentation de 300 euros nets pour tous, traduite en points d'indice, une revalorisation de celui-ci de 5% et un salaire minimum fonction publique de 1.700 euros nets mensuels. Pour nous, il est urgent que les grilles de la fonction publique soient reconstruites et que la perte du pouvoir d'achat accusée depuis vingt ans soit rattrapée. Nous exigerons également un véritable plan de titularisation des agents non titulaires leur permettant l'accès à une carrière.

Nous nous battons pour la requalification générale des emplois et pour qu'ils soient revalorisés significativement. L'État doit tenir compte de l'élévation continue du niveau de qualification de ses agents et des compétences réellement mises en œuvre. De ce point de vue, nous devons gagner un plan national pluriannuel de requalification des emplois de catégorie C vers la catégorie B. Les emplois de catégorie B définis sur des tâches et des missions relevant de la catégorie A devront être également requalifiés.

Le SNASUB-FSU est déterminé, durant le déroulement de cet agenda social, à faire avancer la cause du service public et des revendications des personnels de l'AENES. Nous informerons à chaque étape des discussions l'ensemble des agents de notre champ de syndicalisation sur les enjeux, les avancées ou les blocages.